

BOURG-SAINT-ANDÉOL

nos références :
Céline Langlet,
Directrice générale des services

envoi recommandé avec avis de réception

Monsieur le Président,

La commune de Bourg Saint Andéol et le Syndicat Mixte du conservatoire Ardèche Musique et Danse ont conclu une convention prenant effet au 1^{er} septembre 2012 portant sur les modalités de mise à disposition de locaux appartenant à la commune. Cette convention prévoit un reversement à la ville d'un montant de 3 224,57 euros valant participation aux frais de nettoyage, d'entretien, d'eau, d'électricité et de chauffage des locaux.

Lors du comité syndical du 6 avril 2017, vous avez mis au vote de l'organe délibérant du syndicat la suppression du remboursement des frais de fonctionnement des locaux mis à disposition du conservatoire par les communes. Ainsi, le comité syndical a délibéré pour mettre fin à la tarification forfaitaire mise en place en 2012 et formalisée par convention.


Comme le prévoit l'article 12 de la convention conclue entre la commune de Bourg Saint Andéol et le Syndicat mixte du conservatoire Ardèche Musique et Danse, « en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure ».

Par la présente, je vous notifie donc la résiliation de la convention d'occupation des locaux appartenant à la commune de Bourg Saint Andéol à compter du 31 décembre 2017 avec restitution des locaux à la collectivité à cette date.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Jean-Marc SERRE



Envoyé en préfecture le 06/03/2018
Reçu en préfecture le 06/03/2018
Affiché le 
ID : 007-250702453-20180302-664-DE



Bourg Saint Andéol,
Le 25 septembre 2017

Conservatoire Ardèche Musique et Danse
Pôle de Bésignoles
2 route des Mines
07000 PRIVAS

Monsieur Paul BARBARY,
Président du Syndicat Mixte